

Rendre des heures aux Français : 14 mesures pour simplifier la vie des entreprises

21 FÉVRIER 2024



Le rapport des parlementaires sur le projet de loi simplification a été remis ce 15 février, aux ministres Bruno Le Maire et Olivia Grégoire. Il est la concrétisation de la volonté du Gouvernement de transformer l'action publique en facilitant le développement des entreprises par l'accélération des procédures administratives notamment permettre aux entreprises de moins de 5 ans et de moins de 50 salariés de définir avec les salariés l'application de certaines dispositions des accords de branche, généraliser le principe de dématérialisation des démarches à destination des entreprises tout en remettant le contact humain au cœur de l'administration etc.

Le rapport des parlementaires est constitué de 14 mesures visant à simplifier la vie des entreprises et est le fruit d'échanges, partout en France, avec les acteurs économiques au cours de 50 déplacements et 30 réunions publiques. Ces mesures sont les suivantes :

1. Mettre fin à des redondances et formalités inutiles identifiées qui relèvent de différents codes (code du travail, code de commerce, code de l'énergie, etc.) tant au niveau législatif que réglementaire.
2. Lever les derniers verrous pour une véritable application du principe de « dites-le nous une fois pour toutes »
3. Permettre aux entreprises de moins de 5 ans et de moins de 50 salariés de définir avec les salariés l'application de certaines dispositions des accords de branche.
4. Alléger les obligations des trois principaux seuils 11-50-250 en les translatant d'un niveau.
5. Aligner les droits bancaire et assurantiel des professionnels et des particuliers.
6. Privilégier les régimes de déclaration aux régimes d'autorisation.
7. Généraliser le principe de dématérialisation des démarches à destination des entreprises tout en remettant le contact humain au cœur de l'administration.
8. Restreindre le champ d'action de la CNDP et la CCC.
9. Proposer une visite de conformité et un rescrit pour faciliter l'accompagnement des entreprises.
10. Réduire les délais de contentieux et notamment prud'hommaux.
11. Favoriser la coordination et l'acceptation des contrôles : en particulier revoir l'organisation des contrôles dans le domaine des établissements recevant du public.
12. Dépénaliser les niveaux de sanctions en cas de manquement, de bonne foi, à des obligations déclaratives des dirigeants.
13. Astreindre toutes les administrations publiques à une contribution forfaitaire en cas de dépassement du délai de paiement.
14. Faciliter drastiquement l'accès à la commande publique pour les TPE et PME.

[Voir la vidéo](#)

[Consulter le discours du ministre](#)